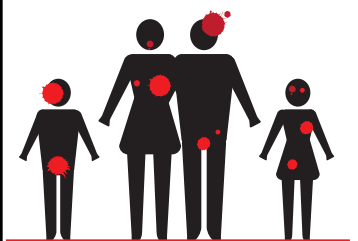


31/03/2014

RELEVÉ DE DECISIONS ET D' ACTIONS



GROUPE 7 JUDICIAIRE ET JURIDIQUE

STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES
c/o MAISON DES ASSOCIATIONS,
23 RUE VERNET, 75008 PARIS
ASSOCIATION Loi 1901

■ Objectifs majeurs de la réunion :

lancer les travaux 2014 et travailler sur les aspects juridiques de la formation violences sexuelles « Les bases »

■ Présents :

ASSOUN Laura, AURENCHE Marguerite, BERTRAND Emmanuelle, BOUCLIER Nathalie, CLAUDEPIERRE Régis, DAGHESTANI Candice, GUERIN Violaine, HEMMERDINGER Charlotte, RENAY Christophe, VITON Raphaëlle

■ Excusées :

JOURDAN-MARTEL Isabelle, NOURRY-BLOUIN Yasmine

VALIDATION DES THÈMES DE TRAVAIL POUR 2014

- Les thèmes de travail sont validés :
 - préparer et proposer un contenu de formation pour les professions du domaine judiciaire
 - faire utiliser largement le dossier d'expertise : trouver les leviers pour l'imposer et les mobiliser
 - travailler sur la mise en œuvre des améliorations du parcours pénal (victime et auteurs) identifiées en 2013. Associer des policiers et gendarmes pour ce sujet
 - travailler sur la loi cadre en définissant le cahier des charges qui sera repris par le Groupe Législateurs

PRÉPARER LES VOLETS JURIDIQUES DE LA FORMATION DE « BASE »

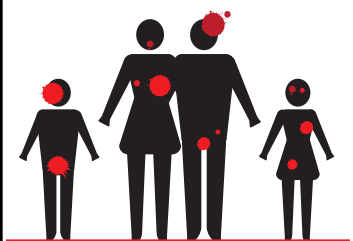
- Formation sur 2 jours destinée à tout type de professionnels en contact avec des victimes.
 - Objectif de cette formation : améliorer l'accompagnement des victimes dès le premier contact en ayant une meilleure connaissance des réalités/contraintes/attentes des autres métiers impliqués dans le parcours des victimes et des auteurs.
 - Modification de programme du 1^{er} jour pour créer une partie «signalements» de 30 mn, à mettre juste après la séquence «Témoignages»
- Préparation des diapositives de la partie Juridique en sous-groupes : prévoir les messages clés plus un document listant les sujets à traiter au moment de la présentation de la diapositive aux participants :
 - Dia 0 : distinction entre les différentes formes de violences sexuelles
 - Dia 1 : schéma de Charlotte auquel il faut rajouter les «entrées » dans le parcours des avocats
 - Dia 2 : règles de prescription existantes
 - Dia 3 : réparation du préjudice
 - Dia 4 : le parcours des auteurs pré-sentenciel et post-sentenciel
 - Dia 5 : les perspectives
 - Dia Signalement : qui peut faire un signalement, quand faire un signalement, qu'est-ce qui est fait du signalement, les attentes du Parquet

POUR NOUS CONTACTER

www.stopauxviolencessexuelles.com

31/03/2014

RELEVÉ DE DECISIONS ET D'ACTIONS



GROUPE 7 JUDICIAIRE ET JURIDIQUE

- Les diapositives et la liste des thèmes à aborder sont à finaliser pour fin mai. Une relecture sera faite lors de la prochaine réunion. Les documents sont à envoyer aux autres membres du groupe avant la prochaine réunion.

AUTRE SUJET À PRÉPARER POUR LA PROCHAINE RÉUNION

- Réfléchir aux moyens de propulser le dossier d'expertise pour qu'il devienne la référence dans les affaires de violences sexuelles

PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion est fixée au 28 avril - 20h